MOTION CNBF

La FNUJA, réunie en congrès à Nancy du 4 au 8 mai 2016,

RAPPELLE son attachement au régime de retraite par répartition et au principe de solidarité générationnelle ;

SE SATISFAIT du fait que les revendications de la FNUJA de supprimer la règle dite des 15 ans ont été suivies d'effet ;

DONNE ACTE à la CNBF de la suppression annoncée de cette règle particulièrement inéquitable à compter de 2017 ;

CONFIRME, au regard des difficultés financières de la caisse annoncées à horizon 2019, qu'il convenait de réformer le système existant ;

REGRETTE que la réforme ait répondu aux difficultés de financement du régime sous le seul angle de l'augmentation des cotisations ;

DENONCE une iniquité entre cotisants, l'augmentation des cotisations étant plus importante pour les bas revenus, ce qui touche donc plus particulièrement les confrères les plus fragiles (jeunes confrères et confrères dans les situations les plus précaires) ;

DEPLORE que, dans le même temps, la solidarité entre générations n'ait pas conduit à une modération de l'augmentation des prestations retraite à hauteur de l'inflation ;

DEMANDE que les points gratuits de retraite se voient appliquer une valeur de service inférieure à celle des points payants ;

APPELLE la CNBF à envisager un investissement immobilier permettant le regroupement dans un même bâtiment du Conseil National des Barreaux, des organismes techniques et des caisses de retraite permettant ainsi de favoriser la mutualisation des coûts et la proximité des institutions.